Ref 8/A no abs

ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA PROTECTION DES PLANTES

EUROPEAN PLANT PROTECTION ORGANISATION

★

Compte rendu de la première réunion du Conseil

18-21 AVRIL 1951

Report of first meeting of Council

18-21 APRIL 1951

— Salle Sully, Ministry of Agriculture, Paris —

★

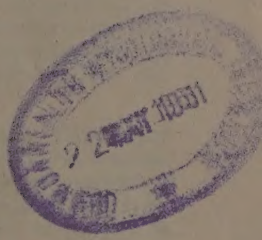

PARIS
14, RUE CARDINAL MERCIER
AVRIL 1951

ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA PROTECTION DES PLANTES

Rapport de la première réunion du Conseil

18-21 Avril 1951

Introduction

La Convention pour l'établissement de l'Organisation a été signée par les représentants dûment accrédités de quinze Gouvernements, sous réserve de ratification officielle par leurs Gouvernements, à 11 heures du matin, le 18 avril. Les noms des chefs de délégations qui (à une exception près) ont apposé leur signature au bas de la Convention au nom de leur Gouvernement se trouvent marqués par la lettre (S) dans la liste ci-jointe des délégués à la Conférence. La Belgique fit exception, la Convention ayant été signée pour cet Etat par S.E. l'Ambassadeur de Belgique en France.

Le texte définitif de la Convention avait été examiné au cours de la journée précédente, 17 avril. Note a été prise des réserves et commentaires suivants :

1) Les délégués de Suisse et d'Italie exprimèrent le désir d'être assurés que la définition de « plantes et produits de plantes » à l'Article II, était suffisamment étendue pour permettre à l'Organisation de veiller au danger de propagation des parasites et maladies des plantes par les semences. Il y eut accord pour reconnaître que tel est bien le cas.

2) Les délégués du Danemark et du Portugal indiquèrent que, dans le cas où l'Organisation formulerait des recommandations en vue de la lutte contre les parasites des denrées stockées, leurs Gouvernements n'auraient pas la possibilité de tenir compte de telles recommandations, à moins que et jusqu'à ce que des modifications de leur législation leur en donnent le pouvoir.

3) Les délégués des Pays-Bas demandèrent à être assurés que la définition de l'Article II soit suffisamment étendue pour permettre à l'Organisation de traiter la question des emballages (caisses, wagons de chemin de fer, etc.) dans lesquels sont appelés à être transportés des denrées stockées ou d'autres produits. Cette assurance leur fut donnée.

PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES

I. M. Van Orshoven (Belgique) et M. Protin (France) sont élus à l'unanimité Président et Vice-Président du Conseil selon les termes de l'Article XIV de la Convention.

II. Selon les termes de l'Article III (b) de la Convention et sur proposition du chef de la délégation du Royaume-Uni, les Etats de Jersey et de Guernesey sont admis à l'unanimité comme membres de l'Organisation.

III. Selon les termes de l'Article ci-dessus mentionné et sur proposition du chef de la délégation francaise, le Gouvernement général de l'Algérie est admis à l'unanimité comme membre de l'Organisation.

IV. Le délégué de la Yougoslavie demanda que, selon les termes de l'Article XVIII (a) de la Convention, son Gouvernement soit autorisé à verser une cotisation se montant à 300 livres sterling pour 1951, ce qui est accepté à l'unanimité.

V. Le délégué du Luxembourg demanda également que son Gouvernement soit admis comme membre avec paiement d'une cotisation de 40.000 francs belges pour 1951, ce qui est accepté à l'unanimité.

VI. Sur proposition du chef de la délégation du Royaume-Uni, il est décidé que dans l'éventualité d'autres demandes en application de l'Article XVIII (a) le Conseil n'accepterait pas la canditature de gouvernements qui proposeraient de verser une cotisation inférieure au minimum acceptable de 250 livres sterling par an.

VII. **Comité Exécutif.** Il est décidé que les cinq Gouvernements suivant seront priés de désigner des représentants au Comité Exécutif : Danemark, République Fédérale Allemande, Italie, Suisse et Royaume-Uni. (En application de l'Article VI(3) du Règlement Intérieur, un tirage au sort effectué ultérieurement par le Directeur-général détermina la durée des mandats comme suit : Danemark et Italie, 3 ans ; République Fédérale Allemande et Royaume-Uni, 2 ans ; Suisse, 1 an).

VIII. La désignation du docteur V.E. Wilkins en qualité de Directeur-général de l'Organisation est confirmée.

IX. Le projet de Règlement Intérieur est accepté en principe, sous réserve d'examen en vue de vérification finale à la prochaine réunion du Comité Exécutif.

X. En application de l'Article V du Règlement Intérieur, l'attribution d'indemnités pour frais de représentation au Président et au Vice-Président, d'un montant respectif de £250 et £125 par an, est approuvée.

XI. Le rapport du Directeur-général est examiné et approuvé. Un hommage est rendu par les délégations des Pays-Bas et de l'Allemagne à l'aide apportée par l'Organisation pour la solution de certaines questions de règlements phytosanitaires, qui avaient été la cause de difficultés entre leurs deux pays.

XII. Les comptes pour l'année se terminant le 31 mars 195I, présentés par l'expert-comptable de l'Organisation, Mr. Derek Webster, sont provisoirement approuvés, sous réserve d'examen ultérieur par le Comité Exécutif et de distribution d'exemplaires des relevés de comptes aux membres du Conseil.

Le projet de budget pour l'année commençant le 1er avril 1951 est également renvoyé pour examen ultérieur au Comité Exécutif, avec l'espoir qu'au moment de la prochaine réunion du Comité Exécutif, il sera possible d'indiquer approximativement les ressources financières de l'Organisation. (Pour le moment, il semble que les revenus de l'Organisation se monteraient à environ £14.000 sterling par an, ce qui ne permettrait que de maintenir les activités de l'Organisation à leur niveau actuel).

Il est entendu qu'à l'avenir, les campagnes de la Manche et du Pas-de-Calais devront faire l'objet d'une comptabilité séparée et vérifiée.

La décision prise par le Comité Exécutif, de situer à l'avenir l'année comptable de l'Organisation entre le 1er janvier et le 31 décembre, est confirmée.

XIII. La politique générale de l'Organisation et le programme des activités futures, décrits dans le Rapport sur la Marche des Travaux pour 1950 (publié en janvier 1951) sont approuvés.

XIV. Une réunion groupant les représentants de l'Italie, l'Autriche et la Yougoslavie s'est tenue en date du 20 avril sur convocation du Directeur-général. Il y a été conclu un accord sur l'intensification et la coordination de la lutte contre le

Doryphore dans les régions frontalières communes à ces trois pays ; cet accord sera soumis à l'approbation des Gouvernements intéressés. Il a été entendu que le Directeur-général viendrait faire au début de juin une visite dans la région frontalière italo-yougoslave, afin d'appuyer les mesures spéciales prévues. D'autre part, le Conseil donne son accord — en tenant compte de ces circonstances spéciales — à l'utilisation de la cotisation du Gouvernement autrichien, soit 500 livres sterling pour 1951, pour l'achat de pulvérisateurs et poudreuses à dos en Autriche ; ces appareils seront utilisés pour la campagne spéciale décrite ci-dessus. La somme à disposition devrait permettre l'achat d'une centaine d'appareils, qui couvriront les besoins dans ces régions et resteront propriété de l'Organisation.

XV. Le délégué d'Israël propose la constitution d'un comité pour examiner la question des intérêts particuliers aux pays méditerranéens. Il est décidé d'examiner cette proposition à la prochaine réunion du Comité Exécutif.

XVI. Un comité de rédaction, composé de MM. Dr. Briejer, Moore et Dr. Poutiers, est élu pour la présente session.

XVII. Les présidents des séances techniques sont élus comme suit :

Doryphore : Professeur A. Melis (Italie).

Pou de San José : Docteur R. Poutiers (France).

Anguillule de la pomme de terre : Docteur C. J. Briejer (Pays-Bas).

Parasites des denrées stockées et rongeurs nuisibles : Docteur J.W. Evans (Royaume-Uni).

XVIII. Il est décidé que le rapport des débats des séances techniques sera publié indépendamment du présent procès-verbal.

XIX. Le Conseil exprime ses remerciements à Monsieur le Ministre de l'Agriculture de France, Monsieur Pflimlin, dont l'intérêt pour les travaux de l'Organisation est très apprécié. Il remercie d'autre part, le Ministère pour l'aimable mise à disposition d'une salle de réunions. Le Conseil rend hommage à l'activité de Monsieur Baudouy du Ministère des Affaires Etrangères pour l'aide qu'il a fournie à l'occasion de la signature de la Convention.

(Signé) H. VAN ORSHOVEN (*Président*)

Paris.
21 *avril* 1951.

EUROPEAN PLANT PROTECTION ORGANISATION

Report of first meeting of Council

18-21 April 1951

Introductory Note

The Convention establishing the Organisation was signed by the duly-accredited representatives of fifteen Governments, subject to ratification by their Governments, at 11 a.m. on April 18 th. In the attached list of delegates to the Conference, the names of the chief delegates who (with one exception) signed the Convention on behalf of their Governments are indicated by the letter (S). The exception was Belgium, in which case the Convention was signed by H. E. the Belgian Ambassador to France.

The final draft of the Convention had been considered on the previous day, April 17th. It is necessary to record the following reservations and comments :

1) The delegates from Switzerland and Italy wished for an assurance that the definition of « plants and plant products » in Article II was sufficiently wide to enable the Organisation to have regard to the danger of spread of pests and diseases through seeds. It was agreed that this was the case.

2) The delegates from Denmark and Portugal pointed out that in the event of the Organisation making recommendations regarding measures of control of the pests of stored foodstuffs, their Governments would be unable to consider such recommendations unless and until they became possessed of the necessary statutory powers.

3) The delegates from the Netherlands asked for an assurance that the definition in Article II was sufficiently compre-

hensive to enable the Organisation to have regard to the containers (crates, railway waggons, etc.) in which stored foodstuffs or other products were conveyed. This assurance was given.

MINUTES OF MEETING

I. Monsieur Van Orshoven (Belgium) and Monsieur Protin (France) were unanimously elected as Chairman and Vice-Chairman respectively of the Council under Article XIV of the Convention.

II. Under the terms of Article III (b) of the Convention, and on the proposal of the chief delegate of the United Kingdom, the States of Jersey and the States of Guernsey were unanimously admitted to membership of the Organisation.

III. Under the terms of the above-mentioned Article, and on the proposal of the chief delegate for France, the General Government of Algeria was unanimously admitted to membership of the Organisation.

IV. The delegate from Yugoslavia, under the terms of Article XVIII (a) of the Convention, applied for the admission of his Government to membership on payment of a contribution of £ 300 for 1951. This was unanimously agreed.

V. The delegate from Luxembourg similarly applied for the admission of his Government to membership on payment of a contribution of the equivalent of 40,000 Belgian francs for 1951. This was unanimously agreed.

VI. On the proposal of the chief delegate from the United Kingdom, it was agreed that in the event of any future applications under Article XVIII (a), the Council should not accept membership from a Government at a contribution lower than £ 250 per annum.

VII. **Executive Committee.** It was agreed that the following five Governments should be invited to nominate representatives on the Executive Committee : — Denmark, Federal German Republic, Italy, Switzerland and the United Kingdom. (In accordance with Rule VI (3) of the Rules of Procedure, lots drawn later by the Director-General determined the periods of membership as follows : — Denmark and Italy, 3 years; Federal German Republic and United Kingdom, 2 years; Switzerland, 1 year).

VIII. The appointment of Dr. V. E. Wilkins as Director-General of the Organisation was confirmed.

IX. The draft Rules of Procedure were agreed in principle, after amendments and subject to submission for final verification to the first meeting of the Executive Committee.

X. Under Rule V of the Rules of Procedure, expense allowances to the Chairman and Vice-Chairman, at the rates respectively of £ 250 and £ 125 per annum, were approved.

XI. The report of the Director-General was considered and approved. Tribute was paid by the Netherlands and German delegates to the help rendered by the Organisation in resolving certain questions of quarantine which had arisen between their two countries.

XII. The accounts for the year ended 31st March, 1951, presented by the Organisation's Auditor, Mr. Derek Webster, were provisionally approved, subject to further scrutiny by the Executive Committee, and to the circulation of the accounts to members of the Council.

The budget for the year commencing 1st April 1951, was similarly submitted for further scrutiny by the Executive Committee, in the light of the more definite knowledge which would by then have become available concerning the income available to the Organisation. (Provisionally it seemed likely that the income would be in the neighbourhood of £ 14,000 per annum, which would be only sufficient to maintain the work of the Organisation at its existing level).

It was agreed that in future the accounts for the special campaigns in the Manche and Pas de Calais should be separately audited.

The decision of the Executive Committee that in future the financial year of the Organisation should be from 1st January to 31st December was confirmed.

XIII. The general policy of the Organisation, and programme of future activities, as set out in the Progress Report for 1950 (issued January 1951) were approved.

XIV. A meeting convened by the Director-General was held on the 20th April between the representatives of Italy, Austria and Yugoslavia. An agreement was reached regarding the intensification and coordination of Colorado beetle control in the common frontier district of the three countries ; this will be submitted for approval to the respective Governments. It was agreed that the Director-General should visit the Italo-Yugoslav frontier area in the beginning of June in order to

encourage the special measures to be taken. The Council further agreed that in the special circumstances the Austrian contribution of £ 500 for 1951 should be used to buy knapsack sprayers and dusters in that country for use in the special campaign. It was estimated that this sum would provide for 100 machines, which was the number needed in the area ; they would remain the property of the Organisation.

XV. The delegate from Israel proposed the appointment of a Committee to consider the question of the special interests of Mediterranean countries. It was agreed that this matter should be considered at the next meeting of the Executive Committee.

XVI. A Drafting Committee consisting of Dr. Briejer, Mr. Moore and Dr. Poutiers was appointed for the present meeting.

XVII. The Chairmen of the Technical Sessions were appointed as follows :

Colorado Beetle : Prof. A. Melis (Italy).
San José Scale : Dr. R. Poutiers (France).
Potato Root Eelworm : Dr. C. J. Briejer (Netherlands).
Pests of Stored Foods and Harmful Rodents :
Dr. J. W. Evans (United Kingdom).

XVIII. It was agreed that the report on the technical sessions should be issued separately from this report.

XIX. The Council acknowledge with appreciation the interest taken in their work by the French Minister of Agriculture, Monsieur Pflimlin, and the kindness of his Ministry in placing a conference room at their disposal for their meetings. They are also indebted to Monsieur Baudouy of the French Ministry of Foreign Affairs for the help he rendered in connection with the signing of the Convention.

(Signed) H. VAN ORSHOVEN (*Chairman*)

Paris.
21st *April* 1951.

LISTE DES DÉLÉGUÉS

(Les noms des Chefs de délégations, qui sont les membres du premier Conseil, sont soulignés)

ALLEMAGNE (République Fédérale)

Dr H. Drees (S), Chef du Service de la Protection des Végétaux, Bonn.

Prof. W. Zacher, Directeur de l'Institut de la Protection des Denrées Stockées et des Végétaux, Berlin-Ouest.

Prof. Winkelmann, Conseiller Supérieur de l'Agriculture de Westphalie.

AUTRICHE

Dr F. Beran (S) Directeur de l'Institut de la Protection des Végétaux, Vienne.

BELGIQUE

M. H. Van Orshoven, (*Président du Conseil*), Directeur-Général honoraire du Ministère de l'Agriculture, Bruxelles.

Dr H. Scheerlinck, Inspecteur Général au Ministère de l'Agriculture, Bruxelles.

M. D'Aubreby (*Observateur*), Attaché Agricole près l'Ambassade belge à Paris.

M. Van Hoebroek (*Observateur*), Attaché Agricole adjoint près l'Ambassade belge à Paris.

DANEMARK

Dr H. Skov (S) Secrétaire du Ministère de l'Agriculture, Copenhague.

Dr P. Bovien (S) Laboratoire d'Etat, Lyngby.

Prof. H. Wichmand Directeur du Laboratoire d'Etat, Springforbi.

ESPAGNE

Prof. Benlloch (S) Directeur de la Station de Phytopathologie Agricole, Madrid.

FRANCE

M. Protin (S), (*Vice-Président du Conseil*), Directeur de la Production Agricole au Ministère de l'Agriculture, Paris.

Dr R. Poutiers, Chef du Service de la Protection des Végétaux, Paris.

M. Imbaud, Sous-Directeur de la Production Agricole au Ministère de l'Agriculture, Paris.

M. A. Blanck, Inspecteur du Service de la Protection des Végétaux.

Dr E. Leib, (*Sarre*), Chef du Service de la Protection des Végétaux, Chambre d'Agriculture, Sarrebrücken.

GRÈCE

Dr Koulopoulos (S), Directeur au Ministère de l'Agriculture. Conseiller Agricole de la Délégation hellénique auprès de l'O.E.C.E.

GUERNESEY

M. R. O. Falla, Président du Comité d'Horticulture, Etats de Guernesey.

M. J. W. Sarre, Secrétaire du Comité d'Agriculture, Etats de Guernesey.

IRLANDE

M. D. Delaney (S), Inspecteur Principal au Département de l'Agriculture, Dublin.

M. O'Doherty, Département de l'Agriculture, Dublin.

ISRAEL

Dr J. Peleg, Chef de la Division de la Protection des Végétaux au Ministère de l'Agriculture, Tel-Aviv.

ITALIE

Prof. A. Melis (S), Directeur de la Station d'Entomologie, Florence.

ITALIE *(suite)*

PROF. C. SIBILIA, Directeur de la Station de Pathologie Végétale, Rome.

DR F. SEGHETTI, Ministère de l'Agriculture, Rome.

JERSEY

SIR ALEXANDER COUTANCHE, Bailli de Jersey.

DÉPUTÉ W. H. KRICHEFSKI, Président du Comité d'Agriculture, Etats de Jersey.

DR T. SMALL, Pathologiste végétal, Etats de Jersey.

LUXEMBOURG

M. E. WIRION (S), Chef du Service Phytopathologique, Luxembourg.

NORVÈGE

M. H. HOLAGER, (*Observateur*), Attaché Agricole à l'Ambassade de Norvège, Paris.

PAYS-BAS

DR C. J. BRIEJER (S), Directeur du Service Phytopathologique, Wageningen.

DR L. CAUDRI, Service Phytopathologique, Wageningen.

M. VAN MEEL (*Observateur*), Attaché Agricole à l'Ambassade des Pays-Bas, Paris.

PORTUGAL

DR F. ARANHA (S), Chef du Service Phytopathologique, Lisbonne.

ROYAUME-UNI

M. J. HENSLEY (S), Secrétaire adjoint, Ministère de l'Agriculture et des Pêcheries, London.

M. W. C. MOORE, Directeur du Laboratoire de Pathologie Végétale, Harpenden, Herts.

DR J. W. EVANS, Directeur adjoint de la Division pour le Contrôle de l'Infestation, Ministère de l'Agriculture et des Pêcheries, Tolworth, Surrey.

ROYAUME-UNI *(suite)*

M. R. CHAMBERLAIN, Chef de la Division d'Entomologie Agricole, Ministère de l'Agriculture et des Pêcheries, Irlande du Nord.

DR C. FOISTER, Pathologiste Végétal, Département de l'Agriculture d'Ecosse, Edinburgh.

DR F. H. JACOB, Entomologiste au Laboratoire de Pathologie Végétale, Harpenden, Herts.

SUÈDE

M. PETRI, (*Observateur*), Attaché Agricole à l'Ambassade de Suède, Paris.

SUISSE

M. A. CHAPONNIER (S), Chef de la Section de la Production Végétale, Berne.

DR R. KOBLETT, Chef de la Station Fédérale d'Essais Agricoles, Zurich-Oerlikon.

M. G. MATHYS, Inspecteur du Pou de San José, Station Fédérale d'Essais, Lausanne.

TURQUIE

DR C. YERMAN (*Observateur*), Délégation de Turquie auprès de l'O.E.C.E., Paris.

YOUGOSLAVIE *(R.F.P. de)*

M. G. NONWEILLER (S), Directeur de l'Institut Fédéral pour la Protection des Plantes, Zemun.

REPRÉSENTANTS D'ORGANISATION *(Observateurs*

F.A.O.

DR R. A. SILOW, Division de l'Agriculture, Rome.

O.E.C.E.

M. P.G.H. BARTER, Conseiller, Paris.

M. B.L. ROWAN, Paris.

C.E.Z.A.

PROF. B. TROUVELOT, Directeur, Station Centrale de Zoologie Agricole, Versailles.

M. VASSEUR, Versailles.

M. P. GRISON, Versailles.

Fédération Nationale des Producteurs de Plants de Pommes de Terre, Paris.

M. H. DEMESMAY, Secrétaire-général.

M. R. BRETON

M. REYNARD

Assista également M. DEREK WEBSTER, Expert-Comptable de l'Organisation.

1554 Hemmerlé, Petit et Cie, 5-51